



Sylvie DUBÉ/MONTREAL

2007-06-05 17:23

A Stéphanie ESPACH/MONTREAL@MONTREAL

cc

ccc

Objet Questions/Réponses - Projet de développement du site Contrecoeur

Bonjour, voici les réponses aux questions demandées!

Q9 *Est-il possible d'intégrer au règlement de construction des dispositions spécifiques pour le site Contrecoeur, visant à tenir compte de l'exploitation de la carrière et de l'impact possible des vibrations sur le cadre bâti?*

Il serait peut-être possible d'intégrer une telle disposition au règlement de construction, cependant, nous n'avons pas cette juridiction ou compétence pour le faire. Quoi qu'il en soit, nous pourrions, si on nous en faisait la demande, réaliser une recherche pour vérifier si cela s'est déjà fait et à la suite des résultats obtenus, faire une proposition.

Q10 *Des mesures ont été effectuées par le laboratoire de géotechnique de la Ville de Montréal et par Lafarge au cours des dernières années afin, entre autres, d'estimer l'atténuation des vibrations à l'arrière d'un dynamitage (document 3.6, annexe intitulée Vibrations - Carrière Lafarge, SHDM - Projet Contrecoeur, Version finale, Claulac Inc. - Experts-Conseils, NoRéf. : C-03744-1B, p. 15). Est-ce que le résultat de ces essais a été ou sera utilisé afin de raffiner le modèle développé pour estimer l'intensité des vibrations sur les propriétés avoisinantes?*

Il serait possible de le faire, mais malgré l'ajout de nouvelles données, le modèle demeurera approximatif compte tenu que tellement d'éléments peuvent intervenir et qu'on ne peut pas complètement caractériser (ex. : épaisseur de mort-terrain variable, fracturation et système structural du socle rocheux non uniforme sur l'ensemble du site, etc...).

Q12 *Existe-t-il d'autres endroits au monde où un secteur résidentiel est construit dans un secteur vulnérable aux dommages cosmétiques dus aux secousses d'une carrière? Y a-t-il des précédents? Où?*

Oui, il existe d'autres endroits similaires et ce, à Montréal, soit l'ancienne carrière Miron (actuellement Complexe environnemental Saint-Michel) et l'ancienne carrière Francon. Cependant, les exigences à cette époque n'étaient pas du tout les mêmes, voire beaucoup moins sévères: la vitesse particulière maximale acceptée pouvait être de l'ordre de 35 mm/s à 50 mm/s.

Q14 *En terme de développement durable, pourquoi ne pas installer des systèmes de chauffage et de climatisation par géothermie dès la construction sur le site Contrecoeur? Ceci réduirait le nombre potentiel d'appareil extérieur de climatisation et augmenterait la tranquillité et l'espace disponible en cours arrière. Ceci va aussi dans le sens d'un développement durable.*

Un tel projet pourrait être intéressant, mais nous sommes d'avis qu'il n'y a pas d'avantage marqué pour ce site.

Nous espérons le tout conforme à vos attentes. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour des infos additionnelles.

Sylvie Dubé, ing., M.Sc.